

REUNION DU 29 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 24 Juin 2010.

Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, MARTIN, BARLY, CHAPLAIN, BRASSEUR Mesdames MURET, THOUMIRE, DOUBLET.

Absents Excusés : Madame BOURGEOIS Messieurs BONNARD et PICHOT.

Absent : Monsieur SIRE.

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 18 Juin 2010 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

I - Acquisition d'un bâtiment

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de ses entretiens avec les propriétaires du bâtiment situé 6 rte de Dreux à Rouvres.

-Vu l'avis des Domaines estimant le bâtiment à une valeur d'environ 120.000 € en tant que « bâtiment en pierre abritant une grange »,

-Vu les dispositions de l'article 23 de la Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-considérant la renégociation à la baisse du prix d'acquisition demandé par les propriétaires,

-considérant que les trois branchements (eau, électricité et eaux usées) sont réalisés,

-considérant que le bâtiment abrite non seulement une grange mais deux pièces fermées pouvant servir d'atelier et de bureau ainsi qu'une cave voutée,

-considérant que le bâtiment, situé en cœur de village, correspond parfaitement aux besoins des services techniques de la Commune, par sa taille, sa situation et sa disposition,

-vu que « la maison communale » actuellement utilisée est très difficilement exploitable pour les dits besoins et très insuffisant en surface disponible,

- décide d'acquérir le bien au prix de 145.000 €,
- approuve le principe de la revente de la « maison communale » pour assurer le financement de cet achat.
- mandate le Maire pour signer le compromis de vente devant Notaire, et, ultérieurement, l'acte de vente dans les conditions arrêtées par le Conseil,

II - Vente de la « maison communale »

Vu les dispositions de l'article 11 de la Loi n°95-127 du 8 février 1995,

Vu l'avis des Domaines estimant le bâtiment situé 37 rue de houdan à Rouvres, parcelle AB.172 & AB.171, en tant que « maison communale de catégorie cadastrale 6, construite en 1800, avec dépendance, jardin et four à pain », au prix de 155.500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu des estimations d'agents immobiliers privés en sus de l'avis des Domaines,

- décide de mettre en vente la « maison communale », sise 37 rue de Houdan à Rouvres, au prix de 165.000 €,
- charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité nécessaire par annonce directe et, éventuellement, mise en vente auprès d'agents et/ou de notaires, sans exclusivité,
- mandate le Maire pour signer compromis et acte de vente aux conditions ci-dessus.

III - Dossier de demande de subvention / contrat Pays-Région.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Pays de 3^{ème} génération avec la Région Centre sera signé en septembre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de quatre ans.

Dans le cadre des appels à projets, et compte tenu de l'orientation « développement durable » demandée dans ce contrat, Monsieur Relier propose au Conseil d'inscrire auprès du Pays Drouais le projet concernant la mise aux normes énergétiques (travaux d'isolation) des locaux de la Mairie.

Ce projet comprend :

- le bilan énergétique des locaux de la Mairie, financé à 70% par la Région.
- les travaux d'isolation des nouveaux bureaux du 1^{er} étage dans l'actuel local des archives qui seront déplacées en septembre, pour un montant de 15.040 € HT, subventionné à 50% par la Région.
- le remplacement des huisseries anciennes des bureaux du rez-de-chaussée (6 fenêtres et 2 portes) par des doubles vitrages, pour un montant estimatif de 12.881 € HT, subventionné à 50% par la Région.

Soit un total estimatif de 30.000 € HT et un calendrier s'étalant d'octobre 2010 (démarrage des travaux de l'isolation des bureaux) à fin 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet dans son ensemble ainsi que la demande de subvention correspondante au Pays Drouais
- mandate le Maire pour mener les consultations pour le bilan énergétique et le remplacement des huisseries du rez-de-chaussée, sachant que la consultation pour les bureaux a été faite en 2009, marché attribué à l'entreprise « habitat Plus ».

IV - Amélioration du réseau « incendie ».

Suite aux fuites constatées sur la borne incendie de la Grande Rue, le Syndicat des Eaux a soumis un devis comprenant le remplacement de la borne à neuf ainsi que le remplacement de la canalisation d'alimentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le remplacement de la borne,
- demande un devis séparé de la borne et de la canalisation,

- uniquement si la canalisation doit techniquement être remplacée, approuve le devis dans son ensemble pour un montant de 2 060.61 € TTC.

Monsieur B. Lebeau est chargé de revoir le Syndicat des Eaux sur ces points.

V – Vidéosurveillance

Monsieur le Maire a consulté la Société ADV protection. Deux devis ont été établis un pour la mise sous alarme extérieure de la salle des fêtes et l'autre pour la vidéosurveillance de certains points dans le village.

Les devis seront étudiés sur proposition technique de la société.

VI – Questions Diverses

Monsieur FAILLOT, Président de l'Association de pêche remercie le Conseil Municipal pour la coupe qui a été offerte lors du concours de pêche.

Monsieur RELIER informe les membres de la commission communication qu'une réunion pour le bulletin aura lieu lundi 5 juillet.

TOUR DE TABLE

Monsieur RELIER informe que les travaux à la station d'épuration vont bientôt commencer.

Madame DOUBLET nous signale des branches à élaguer sur la route de la Ronce en descendant sur Rouvres en haut des Picots.

Le nécessaire sera fait auprès de la DDE, cette route étant une départementale.

Monsieur BARLY signale que des fils téléphoniques pendent rue de la Cornette. *Le nécessaire sera fait auprès du riverain concerné.*

Il signale également que des personnes accèdent au lavoir de la Cornette lorsque le niveau d'eau est bas.

La société POC sera consultée afin de mettre un grillage.

Monsieur BOUFFINIER propose de réunir les Associations qui empruntent la salle des fêtes pour discuter de l'organisation à la rentrée sachant que la cantine y sera installée provisoirement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

